# CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDOLAS COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 05 mai 2022

<u>Présents</u>: Alexandra AMIEL, Sylvie AYGLON, Éric BALMES, Olivier BLOT, Véronique BONNAURE, Maxence BOYER, Mathias DALZON, Loïc DUCROS, André FORGET, Julien MAGNIN, Jean-François THIBON, Valentin THIBON

Excusés: Stéphanie DELEUZE, Éric GARREL, Michel DAYRE,

Pouvoirs: Stéphanie DELEUZE à Sylvie AYGLON, Michel DAYRE à Éric BALMES

Le guorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

Désignation du secrétaire de séance : Alexandra AMIEL

#### Ordre du jour :

## 1. Décision Modificative Budget

### 2. Point des commissions :

- o Urbanisme, voirie, réseaux et illuminations
- o Patrimoine, entretien, agriculture, OM
- o Affaires sociales
- Affaires scolaires
- Communication
- o Associations, culture, jeunesse et sport
- Finances

#### 3. Questions diverses

M. le Maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour sur le projet d'achat de terrains, proposition acceptée à l'unanimité qui sera le point n° 2.

## Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente, du 14 avril 2022.

#### 1. Décision Modificative Budget 2022 :

Monsieur le maire explique que par suite d'une erreur d'édition du BP 2022 une Décision Modificative doit être prise en investissement entre l'opération n° 114 « Ferme des Bois » article n° 2313 « constructions » et l'article général n° 1641 « emprunts en euros » pour un montant de 22 759,00.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits Ouverts
D 1641 Emprunts en euros		22 759,00 €
<b>TOTAL D 16 Emprunts et Dettes Assimilés</b>		22 759,00 €
D 2313-114 : Constructions -Ferme des Bois	22 759,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en Cours	22 759,00 €	

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

APPROUVE les modifications de crédits portés ci-dessus

#### 2. Achat de terrains:

Les propriétaires d'un fonds composé des parcelles cadastrées section A 398 au lieu-dit « Raoux »; section C 135-136-144-172-605, au lieu-dit « Les Eyvals » et 223-225-226 au lieu-dit « Le Chaussier » d'une contenance cadastrale totale de 11 hectares 64 ares 91 centiare ont décidé de le vendre. Ils en ont informé la commune de Chandolas qui a consulté la SAFER pour son évaluation. L'acquisition de ce fonds est donc proposée au conseil pour le prix de 14.500,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une voix contre, deux abstentions et onze voix pour des membres présents et représentés :

DECIDE d'approuver l'acquisition des terrains.

#### 3. Point des commissions :

- Urbanisme, voirie, réseaux et illuminations
- o Patrimoine, entretien, agriculture, OM
- Affaires sociales
- Affaires scolaires
- o Communication

Mathias DALZON nous informe que le Bulletin Annuel est en cours

- o Associations, culture, jeunesse et sport
- Finances

## 4. Questions diverses

Alexandra AMIEL et Sylvie AYGLON sont référentes Ambroisie.

La séance est levée à 21h20